



VILLE DE DANVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **Projet de règlement numéro 197-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment complémentaire ou à une construction complémentaire**
- **Projet de règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage d'industrie lourde dans la zone Zr-37 et pour ajouter l'usage C-14 dans la zone Zr-88**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR CES PROJETS DE RÈGLEMENT DE LA VILLE DE DANVILLE

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté :

Lors de la séance du 17 juin 2019, le 1^{er} projet de règlement numéro 197-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment complémentaire ou à une construction complémentaire.

Lors de la séance du 8 juillet 2019, le 1^{er} projet de règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage d'industrie lourde dans la zone Zr-37. Ce projet sera modifié lors de la séance du 4 novembre prochain pour prévoir également l'ajout de l'usage C-14 dans la zone Zr-88.

Des assemblées publiques de consultation auront lieu le 18 novembre 2019, à 18h45 à la salle du conseil situé au 150, rue Water à Danville. L'objet de ces assemblées est de présenter les nouvelles modifications apportées au règlement de zonage numéro 146-2015 pour les bâtiments complémentaires ou les constructions complémentaires et de permettre l'usage industrie lourde dans la zone Zr-37 et l'usage C-14 dans la zone Zr-88.

Le projet de règlement numéro 197-2019 s'applique à toutes les zones et le projet de règlement numéro 198-2019 s'applique aux zones suivantes : Zr-37 et Zr-88 de la Ville de Danville. Au cours de cette assemblée, le responsable du service de l'urbanisme, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Qu'une copie desdits projets de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 150, rue Water à Danville de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Danville le 30 octobre 2019

Josée Vendette, directrice générale
M.A.P. Gestion municipale

Croquis illustrant les zones visées par la modification du règlement numéro 198-2015.

